

## Discours d'investissement

Le Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (Sivoa) est un excellent outil au service de la politique de l'eau et de la biodiversité. Il repose sur une équipe d'un haut niveau de technicité, et sur des élus qui ont toujours travaillé ensemble pour l'amélioration de la qualité des eaux, pour la préservation de la vallée et de sa biodiversité.

Les avancées ont été nombreuses ces dernières années comme la reconquête de la vallée, l'élaboration d'un plan de gestion des milieux naturels, la politique innovante du « zéro rejet » dans les réseaux d'eaux pluviales, de bassins filtrants pour les eaux de pluie, le contrôle et le suivi des mises en conformité des branchements (particuliers, entreprises, bâtiments publics)... Des investissements importants ont été entrepris pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales : 2,3 % de renouvellement annuel des réseaux, ce qui est un bon rythme. Le soutien technique et financier s'exerce au profit des communes avec lesquelles le Syndicat a mis en place une forte coopération pour mener à bien ces politiques. Je souhaite à ce sujet que le partenariat avec les communes soit renforcé et développé.

Cependant, les problèmes de pollution dans les cours d'eau sont encore très présents, aussi des actions nombreuses et sur différents fronts sont toujours à mener au quotidien. La qualité biologique semble en amélioration mais la qualité physico-chimique reste encore médiocre. Des actions énergiques devront être maintenues comme par exemple la réduction de l'usage des pesticides dans le cadre du programme « Phyt'eaux cités ».

Quant à la situation financière, elle est particulièrement saine et vous savez pouvoir compter sur moi pour être extrêmement vigilant à ce sujet. De surcroît, la redevance assainissement du Syndicat n'a pas été augmentée depuis plusieurs années au cours du mandat précédent. Cependant, les contraintes économiques à venir seront fortes notamment au regard de la diminution des recettes dont les aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Et si, il est possible de mettre en place certaines taxes nouvelles, le Syndicat ne le souhaite pas nécessairement comme l'illustre la décision de ne pas mettre en place la taxe dite « eaux pluviales » que les collectivités peuvent instaurer depuis 2012.

Le Syndicat doit faire face à de nouveaux enjeux. Ils sont organisationnels et environnementaux.

Par exemple, la loi Matpam (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) a créé une compétence nouvelle, la « Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)» qui donnera des responsabilités supplémentaires au Syndicat, notamment en matière de prévention des inondations ou de gestion des berges.

L'évolution des périmètres des syndicats est également un enjeu à venir dans la perspective d'une plus grande cohérence entre les périmètres administratif et hydrographique couplé certainement avec des statuts nouveaux pour les acteurs de l'eau comme la création de futurs Epage ; (Etablissement publics d'aménagement et de gestion des eaux). Les périmètres pourraient évoluer.

Quels sont les grands enjeux pour les prochaines années en matière d'eau et de biodiversité ?

- L'objectif principal est la qualité de l'Orge et de ses affluents, ce qui comprend des actions sur les cours d'eau mais aussi une vigilance sur la qualité de nos réseaux de collecte, soit tout ce qui y contribue. Je suggère que l'on se place du point de vue de la rivière comme d'un client à satisfaire afin d'appréhender l'ensemble des impacts et des actions à mener.
- Le respect de l'environnement et l'amélioration de la biodiversité qui est un objectif autant qu'une précaution.
- L'aménagement de la vallée comme lieu de détente et de loisirs car c'est un lieu privilégié pour nos habitants.
- La prévention des inondations et la gestion des débordements car ces événements sont possibles.
- Le bon entretien des réseaux pour réduire les fuites dans les sols ou les rivières afin d'assurer que nos efforts s'inscrivent dans la durée.
- Enfin, le contrôle des bons branchements (pour les particuliers et pour les eaux usées non domestiques) pour redresser le passé.

Les orientations que je souhaite mettre en place pour la future gouvernance du Syndicat sont de garantir un travail tourné vers des objectifs précis avec des résultats attendus et tangibles faisant l'objet d'évaluations systématiques. De même, la maîtrise des dépenses selon le principe de « l'eau finance l'eau » et du respect du redevable. En effet, celui qui paie doit être assuré de l'efficacité de la dépense publique faite en son nom. Ce sera un axe fort pour une gestion exemplaire, rigoureuse et efficace.

Je propose de mettre en place à mes côtés une équipe représentative de vice-président(e)s avec un fort pluralisme politique, le respect des communes de l'amont et de l'aval, la représentation des communes de diverses tailles et diverses densités pour illustrer le principe de solidarité. Seule la parité entre les hommes et les femmes sera difficile à respecter car nous ne comptons que peu de femmes dans l'assemblée et ne proposons que 2 femmes sur 13 vice-présidents. Je vous informe que près des deux tiers d'entre vous sont délégués au Syndicat pour la première fois.

Personnellement, j'exerce comme vice-président depuis 10 ans chargé des finances, après avoir commencé comme simple délégué en 1995 désireux d'apprendre. Ce parcours me permet d'avoir une bonne connaissance des dossiers et des enjeux. Je souhaite inscrire dans la continuité une politique syndicale dépourvue d'ambitions personnelles et orientée uniquement sur la qualité de l'eau, la rivière et la vallée au bénéfice de tous.

François Cholley,

Vendredi 23 mai 2014